

# FICHE INSCRIPTION

Takamouv

Cadre réservé à l'administration

N°  Rglr  Certif Médical  Photo

Photo

## Etat Civil

Nom

Prénom

Date de Naissance

Adresse

Code Postal

Ville

Email

Mobile

Urgence N°

Profession

Comment nous avez-vous connu ?

## Inscription

	1er cours	2ème cours	3ème cours
Discipline	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Jours	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Heure	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Formation	<input type="checkbox"/>		

## Règlement

Dates	Montants	Pièce	N° Pièce
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

## Tarif

Montant total

+ 15 € Frais d'inscription

TOTAL

J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur et l'accepte.

Lyon, le :

Signature\* :

\*(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

SIGNER ici ->

Takamouv



4, rue de l'Arbre Sec  
69001 Lyon

06 81 48 91 88  
09 54 44 04 44

www.takamouv.fr

## REGLEMENT INTERIEUR

1. Tous les élèves devront respecter les principes de base de la culture Hip Hop :

- Respect envers soi-même et envers les autres
- Paix et unité

Ces principes devront s'appliquer à l'intérieur des locaux (comprenant la cage d'escalier...), et sont vivement conseillés à l'extérieur également !

2. Toute personne ne respectant pas ces règles pourra être renvoyée immédiatement par les directeurs administratif et ou artistique (reconnus de plein de droit), sans donner lieu à un remboursement, et ce pour une durée définitive. Il sera toutefois possible d'être réintégré après une argumentation solide devant le conseil d'administration.

3. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol au sein de l'établissement.

4. TakaMouv' n'est en aucun cas responsable d'un élève tant qu'il n'est pas entré dans le studio de danses. Les parents ou tuteurs restent donc responsables des personnes mineures jusqu'à leur entrée ainsi qu'à leur sortie.

5. Un certificat médical d'aptitude aux danses Hip Hop (obtenue auprès de votre généraliste) datant de moins de 3 mois devra nous être remis dans un délai d'1 mois maximum après votre inscription. Passé ce délai, nous dégageons toute responsabilité.

6. Les inscriptions ne se font qu'à l'année. Aucune dérogation n'est acceptée. Les cours ont lieu *hors vacances scolaires*.

7. Conditions de remboursement : Toute demande de remboursement, quelles qu'en soient les raisons (santé, déménagement, ect), sera refusée.

8. Des facilités de paiement peuvent vous être accordées, ce qui n'a pas d'incidence sur les règles n° 5-6-7 du présent règlement. Vous devrez, alors, déposer tous les chèques lors de votre inscription. Ils seront débités à 1 mois d'intervall chacun. Vous vous engagez, en contrepartie à approvisionner votre compte aux dates prévues au contrat.

9. En cas de chèque impayé, vous resterez redevables des sommes non recouvertes ainsi que des frais occasionnés, et ce sur une durée illimitée. Le chèque impayé sera présenté jusqu'à son recouvrement. Le prix de l'abonnement pour toute sa durée restant à courir est immédiatement exigible par TakaMouv' à titre d'indemnités forfaitaires.

10. Le paiement en espèces ne peut se faire que comptant. Les facilités de paiement ne peuvent être accordées que pour les règlements par chèque.

11. Vous autorisez à titre gracieux la fixation, la reproduction et la diffusion de la chorégraphie sur support papier, photographique, vidéographique, télévisuel, cinématographique et numérique aux fins visées ci-dessus et à toutes fins promotionnelles de TakaMouv. Vous autorisez également à titre gracieux la numérisation de sa participation et sa présentation sur son site web.